

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 4 Avril 2019 -20h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Mrs Matthias DAGON, Thierry POUGET, Patrick BRENON

Membre(s) absent(s) : Mme Sylvie ANDRÉ, Mr Michel GENIN

Secrétaire de séance : Mme Eveline BONAMY

VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

En section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 25 175 Euros

En section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 26 115 Euros.

Des crédits ont été inscrits en section d'investissement pour un montant de 1 500 Euros (problème sur le « dégrilleur » dû à la présence de lingettes et autres rejets solides dans le réseau collectif)

VOTE BUDGET COMMUNE 2019

En section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 481 843 Euros

En section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 047 251 Euros.

Selon l'estimatif du bureau d'étude, le programme des travaux d'aménagement de bourg s'élève à 819 345 Euros TTC (TVA récupérable en 2020 pour 134 405 Euros). Les travaux du secteur de l'église ont été portés en tranche optionnelle et seront réalisés en fonction des subventions accordées par les différents organismes (toutes les demandes ont été déposées). Le marché public des travaux va être déposé sur une plateforme de dématérialisation dans les jours à venir.

D'autres programmes d'investissements ont été votés au budget 2019 tels que des travaux aux logements locatifs, aux bâtiments publics, travaux de voirie et d'achat de matériel.

VOTE DES 3 TAXES COMMUNALES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 9,96 %
- Taxe foncière (bâti) : 10,94 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,55 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le budget principal a été voté avec un montant global de subvention de 3 000 au compte 6574.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour 2019 :

- **AFN : 50 Euros**
- **Amicale des chasseurs : 50 Euros**
- **Amicale Laïque : 400 Euros**
- **Club des Aînés : 210 Euros**
- **Coopérative scolaire : 250 Euros**
- **Le Souvenir Français : 50 Euros**
- **Comité des Fêtes : 400 Euros**
- **ASB Association Sportive Boucétoise : 400 Euros**
- **Boucé Gym : 300 Euros**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE
PRISE DE COMPÉTENCE « ORGANISATION ET MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF
DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNAUTAIRE » -
MODIFICATION STATUTAIRE

Madame Maire informe le conseil municipal que lors de la séance du 18 mars 2019, le conseil communautaire Entr'Allier Besbre et Loire a décidé de prendre la compétence « Organisation et mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire »

Cette nouvelle compétence a pour but la mise en place d'une complémentaire santé communautaire. La communauté de communes peut ainsi lancer une consultation et retenir un organisme répondant au cahier des charges préalablement défini.

Tous les habitants intéressés peuvent ensuite contracter un contrat auprès de l'assureur sélectionné avec des cotisations moins élevées pour le même niveau de prestations.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver la modification statutaire décidée par le Conseil de Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire
- d'approuver le projet de statuts communautaires.

QUESTIONS DIVERSES

/